

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE DE L'ETANG

décembre-2023

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecarts/ Remarques	Gouvernance / RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	3 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale signés du Président du CVS
Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_04	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel, afin de se mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF)	6 mois	Règlement de fonctionnement et compte rendu de la réunion de CSE du 15 février 2024

Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_05	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer une fiche de poste ou une lettre de mission pour la directrice de l'établissement en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 ».		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Elaborer un calendrier des astreintes afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction.		
Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_03	Organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par la direction auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ».		
Remarque_04	1 - Gouvernance	Recommandation_04	Procéder à la mise à jour de la fiche de poste du médecin coordonnateur		
Remarque_05	1 - Gouvernance	Recommandation_05	Elaborer une fiche de poste nominative et signée pour l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci.		

Remarque_06	2 – Ressources humaines	Recommandation_06	Elaborer un plan de continuité de l'activité intégrant les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée.		
Remarque_07	3 - Gestion des risques	Recommandation_07	mettre en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».		
Remarque_08	3 - Gestion des risques	Recommandation_08	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

350002408_MAISON DE RETRAITE MARCILLE ROBERT